

COMPTE RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du jeudi 21 avril 2016

Nombre de membres afférents au Conseil Municipal : **11**

Nombre de membres en exercice : **11**

Nombre de membres présents : **9**

Nombre de suffrages exprimés : **10**

Date de convocation du Conseil Municipal : **14/04/2016**

Membres présents : Mrs **PATISSOU** Bernard. **SIMEON** Lionel. **DELAGE** Olivier.
LESPINE Roland. **VAN DE VEN** Jean. **GATEL** Alain.

Mmes **MAURY-BOUET** Annie. **CHATEAUNEUF** Béatrice.
FRAMARIN Valérie.

Absents excusés : Mme **VAN DE VEN** Adrienne. M. **TESTET** Jacques.

Pouvoir : Mme **VAN DE VEN** Adrienne donne pouvoir à M. **VAN DE VEN** Jean de le représenter, de prendre part à toutes les délibérations, d' émettre tous votes et signer tous documents.

**L'an deux mille seize,
Et le 21 avril,**

A 21 heures, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la Loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur **PATISSOU** Bernard, Maire.

Mme **MAURY-BOUET** est élue secrétaire de la séance.

REPRISE D'ACTIVITE DE Mme SAMBARREY–DIEZ Carine

Le Maire informe le Conseil Municipal que Mme **DIEZ-SAMBARREY** Carine a demandé par mail le 14 avril 2016, sa reprise d'activité liée à la fin de son congé maternité le 29 avril 2016. Il indique qu'un entretien a été fait avec l'agent et les membres de la commission communale du personnel le 19 avril 2016, afin que l'agent et la commission s'exprime sur le mutisme de l'agent pendant quatre ans. Suite à cet échange, un courrier recommandé avec accusé de réception lui signifiant sa convocation à la visite médicale de reprise de travail lui a été adressé.

ORGANISATION RENTREE SCOLAIRE 2016-2017

Le Maire informe le Conseil Municipal que lors de la dernière réunion du Conseil d'école, il a été évoqué que la classe du CE2 reviendra à Soumensac à la rentrée 2016-2017. L'enseignante a trouvé des solutions de modification de sa classe pour accueillir les 8 enfants supplémentaires. 21 élèves sont attendus à l'école de Soumensac pour le mois de septembre.

ORGANISATION JOURNEE DU PATRIMOINE LES 17 et 18/09/2016 AVEC L'OFFICE CULTUREL DU PAYS DE DURAS

Pour faire suite à la demande de l'Office Culturel du Pays de Duras à la Commune, de recevoir les journées du patrimoine, le Conseil Municipal décide de s'entretenir avec Mme Corinne NASSIER lors d'une prochaine réunion du Conseil Municipal afin de structurer l'organisation, mais valide l'accueil des journées du patrimoine.

INFO TRAVAUX LOGEMENT ECOLE

M. le Maire informe le Conseil Municipal que la 1^{ère} tranche des travaux souhaités évoqués lors du vote du BP concernant le logement au-dessus de l'école, escalier extérieur, tour de pallier, terrasse est en cours de chiffrage. A la demande du Conseil Municipal, le devis d'une chape d'isolation avait été évoqué également lors de la précédente réunion du Conseil.
A l'unanimité des membres présents, le Conseil Municipal décide d'enclencher la première phase des travaux, et autorise M. le Maire à déposer la déclaration préalable pour les travaux.

INFO TRAVAUX CHEMIN « TRUCHASSON »

Le Maire indique aux Conseillers Municipaux que les travaux de traçage du chemin communal au « Truchasson » sont en cours de réalisation.

ANNULATION DELIBERATION DU 16/12/2014 REGIME INDEMNITAIRE

M. Le Maire propose au Conseil Municipal d'annuler la délibération du 16/12/2014 relevant de l'octroi du régime indemnitaire pour des restrictions budgétaires.

A l'unanimité des membres présents, le Conseil Municipal décide d'annuler la délibération.

COURRIER REPONSE A M. BOUCARD

Le Conseil Municipal rappelle qu'un accord de principe avait été donné par M. GATEL Alain, adjoint au Maire, 24 h après la demande faite par M. BOUCARD, d'organiser le salon du livre à Soumensac le samedi 6 août 2016. Cet accord de principe devait être validé lors de la prochaine réunion du Conseil Municipal.

QUESTIONS DIVERSES

La séance s'est levée à 23 heures 30.

Fait et délibéré en séance publique, les jour, mois et an que dessus,
Et ont signé au registre les membres présents.